

... Et en 2018

### La prescription électronique deviendra la règle

En 2018, la prescription électronique de médicaments (e-prescription) se généralisera et remplacera la prescription sur papier.

Des solutions seront mises en place pour que les prescripteurs occasionnels puissent prescrire électroniquement.

La prescription papier restera encore possible en cas d'urgence.

### La preuve disparaîtra

Progressivement, la preuve de prescription disparaîtra. À ce moment, pour accéder à votre prescription électronique, le pharmacien lira tout simplement votre numéro de registre national figurant sur votre titre d'identité électronique (carte d'identité électronique, Kids-ID, ISI+).

**!** Soyez rassuré ! Votre médecin et votre pharmacien continueront à vous donner des informations claires et utiles pour que vous preniez correctement vos médicaments.

### Pourquoi la prescription électronique ?

La prescription électronique des médicaments offre de nombreux avantages :

- Dès le début du traitement médicamenteux, l'information est partagée électroniquement entre les dispensateurs de soins.
- Grâce au logiciel de prescription du médecin, le pharmacien reçoit une prescription précise et complète.
- Elle facilite la communication entre le médecin et le pharmacien en limitant les erreurs dues à la lisibilité.
- Elle limite la fraude grâce au numéro unique du code-barres : fini les copies et les prescriptions présentées plusieurs fois.
- Elle permet au médecin d'accéder à une base de données de médicaments toujours à jour.

### Plus d'infos sur la prescription électronique ?

- i** N'hésitez pas à en parler à votre médecin, votre pharmacien ou votre mutualité.  
Ou à nous poser votre question par e-mail : [secr-farbel@inami.fgov.be](mailto:secr-farbel@inami.fgov.be).
- www** Vous pouvez aussi consulter :
  - notre site web [www.inami.be](http://www.inami.be) > thème Soins de santé : coût et remboursement
  - le site web de l'asbl recip-e : [www.recip-e.be](http://www.recip-e.be).

La prescription électronique concerne aussi bien-sûr les autres prescripteurs : les dentistes et les sages-femmes.

Éditeur responsable : J. De Cock, Avenue de Tervueren 211, 1150 Bruxelles

Vos médicaments prescrits  
de façon électronique

Un système de transition en **2017**  
Un système électronique en **2018**



En 2017 ...

Quand le médecin vous prescrit un médicament,  
il vous remet un de ces deux documents.  
Tous 2 sont valables.

### À la pharmacie, présentez la preuve de prescription électronique

Si votre médecin prescrit déjà vos médicaments de façon électronique en 2017, il ne vous remet plus de prescription papier mais uniquement une preuve de cette prescription électronique.

Présentez simplement cette preuve de prescription au pharmacien. Il en scanne le code-barres et accède ainsi à votre prescription électronique.

### Prescription et preuve de prescription


Votre médecin peut ajouter toute information utile pour le pharmacien dans la prescription électronique (dans l'application). Mais s'il ajoute cette information à la main sur la preuve, le pharmacien ne pourra pas en tenir compte. En effet, seul ce qui est écrit dans la prescription elle-même a une valeur légale.

### Et la prescription classique papier ?


La prescription électronique est encouragée mais rien ne change pour la prescription papier : elle reste valable.

La prescription électronique concerne aussi bien-sûr les autres prescripteurs : les dentistes et les sages-femmes.

### Une prescription classique si votre médecin prescrit sur papier

 9.99999.99.999	Nom et prénom du prescripteur <b>EMMA PEETERS</b>
A REMPLIR PAR LE PRESCRIPTEUR: nom et prénom du bénéficiaire: <i>Marc Mertens</i>	
Réserve à la vignette du conditionnement	R <i>Medica cap 14 x 150mg S/2j pendant 1 semaine</i>
Cachet du prescripteur <b>Dr Emma Peeters</b> Médecin généraliste Rue de l'Eglise, 4 0000 City Tél: 00 000 00 00 9.99999.99.999	Date et signature du prescripteur <i>27/1 2017</i> <i>[Signature]</i> Délivré à partir de la date précisée ou à partir du: <i>15/02/2017</i>
<b>PRESCRIPTION DE MEDICAMENTS</b>	

### Une preuve de prescription si votre médecin prescrit électroniquement

 B E P 1 8 W 6 A 2 D Y S	
<b>PREUVE DE PRESCRIPTION ELECTRONIQUE</b>	
Veillez présenter ce document à votre pharmacien pour scanner le code-barres et vous délivrer les médicaments prescrits.	
Prescripteur: Emma Peeters Nr INAMI : 9.99999.99.999	
Bénéficiaire: Mertens Marc NISS : 48.10.24.000.00	
<b>Contenu de la prescription électronique</b>	
1	Medica caps 14 x 150 mg 2/j pendant 1 semaine
2	
3	
4	
5	
Attention : Aucun ajout manuscrit à ce document ne sera pris en compte.	
Date: 27.01.2017	
Délivré à partir du: 15.02.2017	